

diens de l'Ouest se représentent eux-mêmes comme une vache nourrie et logée dans l'Ouest, mais qu'on trait dans l'Est.

Selon l'historien de l'Ouest James H. Gray, il est de croyance commune dans l'Ouest que les fruits du travail de ses habitants servent tous à enrichir le gouvernement d'Ottawa, la rue Saint-Jacques, Bay Street et les usines rapaces de l'Ontario et du Québec qui jouissent de la protection du tarif.

● (2050)

Si je fais part à la Chambre de ces considérations historiques et des sentiments que l'on entend exprimer de temps à autre—et vous serez heureux d'apprendre, monsieur l'Orateur, que tout cela finira bien—c'est simplement parce que depuis un certain nombre d'années, bien des Canadiens de l'Ouest sont convaincus qu'ils n'ont pas la position qu'ils méritent au sein de la Confédération. La liste des préoccupations de la plupart des Canadiens de l'Ouest est longue, depuis la conviction que l'Ouest devrait être mieux représenté au Parlement du Canada jusqu'au sentiment que la législation touchant cette région consiste trop souvent en mesures d'assistance au lieu de modifier de façon appropriée la politique fiscale, en vue de stimuler la croissance économique et l'autonomie; toutefois, il importe de bien comprendre les sentiments que ressentent les Canadiens de l'Ouest à l'égard du déphasage régional car de nos jours ils ne reçoivent pas l'attention qu'ils méritent de la part du gouvernement central.

Le fait est que, malgré cela, un sentiment très fort est né dans l'Ouest du Canada, et, bien que les Canadiens de l'Ouest estiment être ou avoir été traités injustement par le gouvernement central, la grande majorité d'entre eux approuvent le concept d'un Canada uni et rejettent absolument toute idée de séparation. J'espère que nous continuerons à obtenir leur appui à cet égard. Je tiens simplement à signaler à mes collègues de la Chambre qui représentent la province de Québec que les habitants d'autres régions du Canada ont eux aussi l'impression que le gouvernement national n'a pas répondu à leurs besoins et leurs aspirations. Laissez-moi dire toutefois à ces députés qu'à titre de représentant de l'Ouest du Canada je me propose de faire tout ce qui est en mon pouvoir pour promouvoir le principe d'un Canada uni dans lequel le Québec soit traité d'une façon juste et équitable. Je sais que les autres représentants de l'Ouest du Canada partagent également ce point de vue, quel que soit leur parti.

Des voix: Bravo.!

M. Hnatyshyn: Je voudrais examiner, monsieur l'Orateur, quelques-uns des traits précis du bill C-37. Je pense que ce bill, en somme, n'est rien de plus qu'une tentative du gouvernement fédéral de réduire ses dépenses de santé et de bien-être et une tentative de réduire les disparités régionales. Malgré les affirmations du ministre des Finances selon lesquelles ce bill représente toute l'ingéniosité du fédéralisme canadien, je crois qu'il n'est en fait qu'une tentative du gouvernement pour rejeter le fardeau des soins de santé et d'enseignement sur les provinces. Voilà la raison pour laquelle le gouvernement a voulu présenter d'urgence ce bill devant la Chambre et voilà aussi la raison pour laquelle il a inauguré tout le processus des réunions fédérales-provinciales qui ont abouti à ce bill.

Arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux

Ceci étant compris, nous devons nous demander pourquoi les provinces sont si vite prêtes à accepter ce changement de responsabilité fiscale qui ne fait qu'ajouter à un fardeau déjà lourd dans tout le domaine de l'enseignement, de la santé et du bien-être. Pour parler tout à fait franchement, ce n'est pas en raison de la prétention du ministre de donner une plus grande souplesse aux provinces dans le domaine de la planification budgétaire mais bien plutôt parce que les premiers ministres et les ministres provinciaux des Finances ont eu le sentiment qu'ils traitaient avec un gouvernement fédéral qui veut à tout prix diminuer ses responsabilités dans le secteur des services sociaux et parce que le gouvernement fédéral était résolu à être rigoureusement inflexible en agissant de cette façon. En bref, les provinces ont compris que les propositions de partage des recettes du gouvernement fédéral étaient ce qu'elles pouvaient obtenir de mieux.

Soutenir, comme l'a fait le ministre, que ce bill n'altérera pas la qualité des services sociaux partout au Canada, c'est faire fi des déclarations des premiers ministres provinciaux lors de la clôture de la conférence fédérale-provinciale de décembre dernier. Ainsi, le premier ministre Blakeney a prêté que cet accord sur le partage des revenus entraînerait une réduction de revenus pour sa province de la Saskatchewan et qu'il devrait hausser les impôts pour éviter de réduire les services. Selon un article publié dans le *Citizen* d'Ottawa, le premier ministre Bennett aurait dit qu'il n'augmenterait pas les impôts en 1977 en Colombie-Britannique, mais que certains services seraient réduits. A la vérité, la formule clé dans ce bill est l'expression «partage des revenus». Le gouvernement ne parle plus de «partage des frais», il préfère parler de modifications de ses méthodes comptables, de sorte que les dépenses énormes que les services de santé devraient entraîner au cours des cinq prochaines années ne figureront pas dans son grand livre, mais dans celui des provinces.

Ce projet de loi constitue en somme une offre péremptoire aux provinces et comme nous l'avons constaté, celles-ci n'espérant obtenir rien de plus équitable ou approprié à leurs besoins, l'ont acceptée. Cet aspect péremptoire du bill contre lequel les provinces se sont butées s'applique également à la situation dans laquelle le Parlement, notamment l'opposition, se trouve en ce qui concerne ce projet de loi. Le chef de l'opposition et l'honorable représentante de Kingston et les Îles ont exposé la question avec justesse.

Le chef du Nouveau parti démocratique, dans un discours assez étrange vendredi dernier, déclarait que l'opposition officielle animée d'un sentiment malsain voulait accroître les difficultés financières des régions et provinces canadiennes les plus pauvres. Cette critique, en plus d'être injustifiée et injuste, ne tient pas compte de la difficulté à laquelle les députés de l'opposition doivent faire face chaque fois qu'on présente à la Chambre une mesure de ce genre représentant le fruit de négociations fédérales-provinciales qui ont duré des mois. On s'interroge sur les raisons qui ont incité le chef néo-démocrate à tirer cette conclusion. Comme la popularité de son parti demeure stationnaire à 16 p. 100, on peut se demander pourquoi dans ses discours il passe son temps à s'en prendre au parti conservateur au lieu de parler des mérites ou des lacunes qu'il a notés dans le bill.